

Décision n°  
2025.019

29/12/2025



Nature de l'acte :  
Commande publique

## **Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche** **DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),  
Alain LAPACHERIE,  
Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération n° 2020-040 du conseil municipal du 26 mai 2020, déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;  
Vu la proposition présentée par l'Entreprise GROUPAMA pour le contrat de prestation d'assurance concernant la responsabilité civile, assurance des bâtiments, assistance juridique et protection juridique des élus et agents, d'un montant HT de 33 984,00 € ;  
Considérant que dans le cadre de la bonne organisation des services, il est nécessaire de conclure un tel contrat de prestation d'assurance ;

### **OBJET :**

CONTRAT  
D'ASSURANCE  
VILLASUR 2026-2028

Marché de prestation  
de service avec  
l'entreprise GROUPAMA

### **DÉCIDE**

- Article 1 –** De donner son accord pour la signature d'un contrat concernant la prestation d'assurance pour la responsabilité civile, assurance des bâtiments, assistance juridique et protection juridique des élus et agents avec l'entreprise GROUPAMA pour un montant total HT de 33 984,00 €.  
Le contrat prendra effet le 01/01/2026 pour une période de 3 ans et s'achèvera au 31/12/2028.
- Article 2 –** Les versements d'acomptes liés à l'avancement d'exécution des prestations sont autorisés.
- Article 3 –** Les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché est inscrit au budget communal de l'exercice en cours.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 décembre 2025,

Le Maire,  
  
Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 29/12/2025

Date de télétransmission en préfecture : 29/12/2025